

CONCOURS GAINDEGIA POUR TRAVAUX SUR LA SOCIO-ÉCONOMIE

Gaindegia, l'Observatoire pour le Développement Socio-économique d'Euskal Herria, convoque le Concours Gaindegia, visant à encourager les chercheurs et étudiants à approfondir l'étude de la réalité socio-économique d'Euskal Herria. Il s'agit d'un concours annuel sur un thème concret qui porte, cette année, sur les relations entre Nafarroa Garaia et d'autres territoires basques.

Bases :

1.- Seront admis à participer au concours les travaux sur l'économie ou la société, créés en euskara, espagnol ou français, indistinctement. Les travaux devront être originaux, non publiés, dans leur totalité ou en partie, sous aucun format, et n'ayant obtenu préalablement aucun prix. Il devront être présentés complètement achevés et prêts à être publiés.

2.- Ce concours est ouvert à toute personne, en particulier chercheurs et étudiants dans le domaine de l'économie et de la société, universitaires, candidats au doctorat, docteurs...

3.- L'axe thématique du présent concours portera sur l'un des domaines suivants :

a) Étude sur des aspects relatifs aux relations économiques, sociales ou institutionnelles, existantes actuellement entre Nafarroa Garaia et d'autres territoires basques.

b) Étude sur des aspects relatifs aux différences ou similitudes existantes actuellement entre Nafarroa Garaia et d'autres territoires basques.

4.- Les travaux devront compter entre 15.000 et 30.000 signes, comprenant tableaux et graphiques, qui seront présentés en annexes.

5.- Les travaux doivent être adressés avant le **31 mars 2007** au siège de Gaindegia : **Martin Ugalde Kultur Parkea, 20140 ANDOAIN** (en six exemplaires papier, l'un sous support informatique, et dans une enveloppe fermée contenant les données de l'auteur ou auteurs).

(a) Les travaux présentés seront signés d'un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe fermée portant une inscription répétant le pseudonyme choisi et contenant le prénom et nom de l'auteur ou auteurs, l'adresse ou adresses, une photocopie de la carte ou cartes d'identité, le numéro ou numéros de téléphone et l'adresse ou adresses email.

(b) Les personnes âgées de 23 ans ou moins, l'année de la convocation, devront le mentionner aux côtés du pseudonyme, afin de participer au Prix Spécial Jeunes.

6.- La décision du Jury sera communiquée avant le 1 juin 2007.

(c) Le Jury sera formé d'expert(e)s dans le domaine économique, social ou journalistique, désignés par Gaindegia.

(d) Le Jury évaluera : la structure, présentation et finition, permettant la publication immédiate des travaux ; l'utilisation, analyse et élaboration des données statistiques ; le niveau linguistique ; l'originalité du travail présenté.

(e) Les décisions du Jury sont sans appel et il pourra renoncer à toute attribution totale ou partielle de prix.

7.- Deux prix principaux seront décernés et un spécial pour jeunes (23 ans ou moins en 2006):

- Premier Prix : 1.000 €
- Deuxième Prix : 500 €
- Prix Spécial Jeunes : 300 €

(f) Le Prix Spécial Jeunes récompensera le meilleur travail présenté par des auteurs âgés de 23 ans ou moins, à condition de ne pas avoir obtenu l'un des Prix Principaux.

(g) Gaindegia se réserve le dernier mot quant au nombre de prix et leur montant et ses décisions sont sans appel. Il pourra renoncer à toute attribution de prix.

8.- Gaindegia s'engage à publier les travaux lauréats.

(h) Gaindegia se réserve le droit de publier les travaux lauréats, ainsi que ceux n'ayant pas été retenus mais considérés adéquats pour leur publication. Les participants cèdent leurs droits de publication durant une période d'un an et les publications résultantes ne seront pas assujetties aux droits d'auteur.

(i) Les auteurs conservent les droits de propriété de leurs travaux.

(j) Lors de la diffusion des travaux lauréats, la référence au prix obtenu est obligatoire.

(k) Tous les travaux présentés pourront être consultés sur le site Web www.gaindegia.org.

9.- Les travaux présentés au concours ne seront pas retournés à leur auteur.

10.- Pour plus d'informations ou tout renseignement complémentaire sur le concours, veuillez contacter Gaindegia (943 304 365 / bulegoa@gaindegia.org).

11.- En cas d'imprévu, Gaindegia aura voix prépondérante.

12.- Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes clauses ainsi que des modalités de participation. Gaindegia ne saurait être tenu responsable des manquements des auteurs des travaux à l'une ou l'autre des exigences requises et pourra, le cas échéant, exiger le remboursement de la somme éventuellement versée.